



Réglementation

Afin de sauvegarder l'intégrité des équilibres biologiques des milieux nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos et à la survie de la faune et de la flore, il est interdit de :

- abandonner, déposer, jeter, verser des produits chimiques, radioactifs, des eaux usées et tous autres produits ou matériaux susceptibles de nuire à la qualité de l'eau, de l'air, de la terre et du site ;
- abandonner, déposer ou jeter des papiers, boîtes de conserves, bouteilles, ordures, débris ou détritiques de quelque nature que ce soit ;
- allumer du feu ;
- édifier des constructions nouvelles ainsi qu'exercer toute activité industrielle, minière ou artisanale ;
- créer de nouvelles voies de desserte et ériger de nouveaux pylônes de tensions de câble ;
- pratiquer du camping et des sports motorisés.

Les activités forestières continuent à s'exercer conformément aux usages et régimes en vigueur pour l'exploitation et l'entretien des bois. Toutefois, le défrichage et la coupe rase de plus d'un demi-hectare sont soumis à une autorisation préfectorale. La totalité de la coupe de l'île est interdite.

Les activités de chasse et de pêche continuent de s'exercer librement, conformément à la réglementation en vigueur.



Crédits photographiques : Ile du Beurre : Voydeville M., DIREN : Quintard D.
Cartographie : Centre d'observation de l'île du Beurre
Réalisation : DIREN : Boilevin J., Quintard D.

L'essentiel de l'APPB de l'île du Beurre

Arrêté n° : 143-87 du 10 février 1987

Territoire : commune de Tupin-et-Semons (69)

Superficie : 13 hectares

But : conserver un territoire représentatif du milieu fluvial, sur lequel s'exerce naturellement un équilibre entre l'eau, les sols alluvionnaires et les espèces qui les occupent. Il permet de préserver l'indispensable milieu de vie de nombreuses espèces végétales et animales de cet écosystème rhodanien

Gestionnaire du site : Centre d'observation de la nature de l'île du Beurre

Faune et flore : 48 espèces parmi lesquelles de très rares : le hibou grand duc, l'Engoulevent d'Europe, le cinglé plongeur, le héron bihoreau, la musaraigne aquatique, l'écrevisse à pieds blanc, la salamandre dorée... Sans oublier la flore spécifique au milieu aquatique.



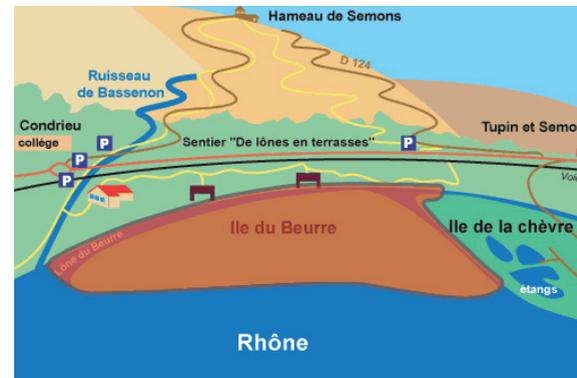
TUPIN ET SEMONS

Pour plus d'informations,
d'autres documents sont disponibles auprès de :



Centre d'observation de la nature de l'île du Beurre
69420 Tupin-et-Semons
Tél : 04 74 56 62 62
www.iledubeurre.org

DDAF du Rhône
245, rue Garibaldi
69422 Lyon cedex 03
Tél : 04 72 61 38 38



Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope



Direction régionale de l'environnement
RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'environnement Rhône-Alpes
208 bis, rue Garibaldi 69422 LYON CEDEX 03
www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES



L'île du Beurre

Arrêté Préfectoral de
Protection de Biotope



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DURABLES

Direction régionale de l'environnement
RHÔNE-ALPES



Une île, paysage témoin du « Rhône sauvage »

Le Rhône, limite naturelle entre les Alpes et le Massif Central, a fait l'objet d'importants aménagements à partir des années 50. Cependant, dans un environnement fortement marqué par l'homme, subsistent des secteurs ayant conservé les caractéristiques du Rhône naturel.



Située sur le Rhône, à une quarantaine de kilomètres en aval de Lyon, près de Condrieu, l'île du Beurre ainsi que son environnement proche (île de la Chèvre, plaine alluviale de Gerbey) offrent de rares paysages naturels. Ceux-ci témoignent de l'activité ancienne du fleuve et constituent de ce fait un élément fort de « l'histoire rhodanienne ».



Formée par l'accumulation de sédiments transportés lors des crues, cette île est délimitée par ses îles, vestiges d'anciens tracés empruntés par le fleuve divaguant dans sa plaine alluviale et creusant des bras secondaires.

A ce type de paysages est liée une authentique culture, faite des relations entretenues depuis des siècles par des hommes avec le fleuve : fertilisation des sols, navigation,

pêche, jeux... mais aussi inondations, invasions, épidémies...

Une richesse biologique importante

Uniquement accessible aux piétons, l'île du Beurre est devenue un refuge pour la flore et la faune (sédentaire et migratrice), typiques des bords du Rhône.

Près de 170 espèces d'oiseaux y ont été recensées, trouvant là un site précieux offrant repos et nourriture. Parmi ces oiseaux, certains sont aujourd'hui rares tels que le Balbuzard pêcheur, le Faucon hobereau ou encore le Héron cendré.



Castor d'Europe

L'appellation « île du Beurre » a pour origine le nom celtique que l'on donnait autrefois au Castor (Bièvre, Beuvron, Ber), mammifère protégé et fétiche du site qui constitue l'un des derniers espaces rhodaniens où vivent les castors d'Europe. Ces rongeurs végétariens et plutôt nocturnes, caractérisés par leur large queue plate, subsistent là où la végétation et les berges leur permettent de se nourrir et de construire leur terrier-hutte.

La richesse floristique du site se traduit par la présence de plus de 300 espèces de plantes. On peut ainsi admirer l'Epipactis à larges feuilles, l'Orchis singe ou encore l'Ophrys araignée.

Une espèce d'orchidée, jusqu'alors inconnue, a été découverte pour la première fois sur cette île en 1992 : l'*Epipactis fibri*, littéralement Epipactis du castor car, comme lui, elle affectionne les milieux humides des bords du Rhône. Cette plante rare, dont les nombreuses petites fleurs vert jaunâtre éclosent de juillet à octobre, mérite une attention particulière.



Epipactis fibri

Pourquoi un arrêté de protection de biotope ?

Afin de prévenir la disparition d'espèces protégées, le préfet peut fixer, sous la forme d'un arrêté de protection, des mesures tendant à favoriser la conservation des biotopes (milieu peu exploités par l'homme et abritant des espèces animales et/ou végétales protégées).

L'arrêté de biotope a pour objectifs :

- la protection d'un environnement remarquable, nécessaire à l'alimentation, à la reproduction, au repos et à la survie des espèces protégées. Il permet l'adoption de mesures adaptées à celles-ci et à leur milieu spécifique, pour lutter contre leur disparition ;
- la préservation contre des atteintes éventuelles : destruction, altération ou dégradation du milieu.



Sur ce site, l'arrêté de biotope veille au maintien des espèces remarquables et protégées telles que le castor. Ainsi, afin de les observer tout en respectant leur tranquillité, plusieurs observatoires à disposition du public ont été placés le long du site protégé.

Gérer le site afin d'en préserver la richesse

Le Centre d'Observation de la Nature de l'île du Beurre (CONIB) a pour mission « la conservation et la mise en valeur d'un patrimoine spécifique des plaines alluviales (faune, flore, îles, fleuve, étangs) ».

Cet objectif se décline en trois axes :

- la gestion du site ;
- l'éducation à l'environnement ;
- l'accueil du public.

Pour mener à bien cette mission, le Centre d'observation a défini un plan de gestion qui s'appuie sur un partenariat de collectivités locales et territoriales, d'organismes publics et privés et de membres adhérents.